

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 28 octobre 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

| | | |
|--------------------|---------|--|
| M. Patrick ASCHERI | Maire | |
| M. Serge SERAFIN | Adjoint | |
| M. Pierre CHOLLET | Adjoint | |

Bureau du Conseil municipal

| | | |
|---------------------------|----------------|--|
| Mme Corinne ALHANKO-BAUER | Présidente | |
| M. Pierre-Yves DECHEVRENS | Vice-Président | |
| Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire | |

Conseillers municipaux

| | | | |
|---------------------------|---------------|------------------------|----------------|
| | | Mme Florence PULIDO | |
| Mme Denyse BARBEZAT-FORNI | | Mme Isabelle de PLANTA | <i>Excusée</i> |
| M. Antoine BARDE | | M. Christophe DEVENOGE | |
| Mme Caroline BENBASSAT | | M. Christian HALLER | |
| M. Louis BOLDRINI | | M. Gilbert HUMBERT | |
| | | M. Philippe GAILLARD | |
| M. Pierre BUHOLZER | | Mme Roberta RANNI | |
| M. Christophe CHAPOTAT | <i>Excusé</i> | M. Pascal WASSMER | |

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre 2014.**
- 2. Communications du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations.**
 - a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 23 septembre 2014 (M. Louis BOLDRINI, Président).
 - b) Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séance du mercredi 7 mai 2014 et du mercredi 8 octobre 2014 (M. Christian HALLER, rapporteur).
 - c) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 14 octobre 2014 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).
- ✚ **Délibération N° 63** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000 F pour une aide financière d'urgence à « Médecins sans frontières » - Lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Rubrique 58-367 - Prévoyance sociale - « Aide à l'étranger ».
- 4. Présentation par M. le Maire du projet de budget 2015.**
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h02 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Isabelle de PLANTA et de M. Christophe CHAPOTAT.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre 2014.

A la lecture de ce procès-verbal, M. Pierre BUHOLZER a constaté qu'il était question de la pose du radeau qui avait été reportée. Il demande si un lieu a été trouvé pour cette installation.

M. Pierre CHOLLET répond que la commission avait souhaité que le radeau soit posé au chemin des Courbes, mais l'autorisation n'a pas été obtenue. Ce projet ne pourra donc pas se concrétiser.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (3 abstentions de MM. Louis BOLDRINI, Pierre BUHOLZER, Christian HALLER), **le procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre 2014 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 2

Communications du bureau.

Il n'y a pas de communication.

Point 3

Rapport des commissions et délibérations.

a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 23 septembre 2014 (M. Louis BOLDRINI, rapporteur).

Mme la Présidente donne la parole à M. Louis BOLDRINI.

M. Louis BOLDRINI informe que divers sujets ont été abordés au cours de cette séance. Tout d'abord, M. Serge SERAFIN a remis une étude de concept énergétique territorial, réalisée par M. Nicolas VELEBIT dans le cadre de son Master d'ingénierie à l'Université de Genève.

Concernant le point 2 de l'ordre du jour, ayant trait à la pose d'une station photovoltaïque sur le toit de la salle communale, une première étude de la société Prime Energy n'a pas débouché sur des résultats concluants. Elle s'est en effet prononcée sur la non-faisabilité de ladite installation du fait d'une éventuelle faiblesse du toit.

M. SERAFIN s'est donc tourné vers la société Economa Power AG. Celle-ci a présenté d'autres possibilités, comme la location du toit pendant 25 ans en échange de 10 % des bénéfices dégagés de la production de cette installation ou encore la prise en charge globale, par la commune d'Anières, de cette station. M. Louis BOLDRINI souligne l'inconvénient de cette possibilité, dans la mesure où la Commune n'a pas les compétences techniques pour remplir la fonction de maître d'œuvre tout en assurant le suivi. La commission a débattu de ces questions et l'un de ses membres, travaillant aux SIG, a résumé l'état des choses comme suit : au vu de l'abandon de l'énergie nucléaire, particulièrement en Allemagne, le coût de l'énergie va augmenter. La Commune a donc deux possibilités : reprendre l'énergie à son compte pour assurer l'autonomie électrique du groupe scolaire ou encore accepter la proposition de la société Economa Power AG et utiliser ce 10 % pour couvrir la différence du coût de l'augmentation énergétique. Dans ce deuxième cas, l'entreprise assumerait les coûts relatifs à la mise en place et à l'entretien de la station. La commission a dans un premier temps voté sur la volonté de poursuivre une étude d'installation photovoltaïque sur ce bâtiment, ce qu'elle a préavisé favorablement. Dans un deuxième temps, la commission a largement souhaité disposer de nouveaux éléments pour prendre une décision, notamment par la réalisation d'une étude comparative entre les deux options.

Ensuite, la commission a parlé du Centre sportif au chemin des Ambys. M. Serge SERAFIN a appris à la commission que la Confédération avait décidé d'un moratoire relatif au déclassement des zones d'assolement. La Confédération ne voit pas non plus d'un œil favorable la taille maximale envisagée pour cette zone, c'est-à-dire incluant le rugby. Au terme de discussions avec le conseiller d'Etat, il est fortement conseillé à la commune de résoudre sa demande de déclassement à une zone de 20'000 m² comprenant deux terrains de football, ce qui permettrait tout de même de mettre à disposition du FC CoHerAn un outil performant pour la poursuite de ses activités.

Concernant la zone artisanale, au vu du moratoire de la Confédération et de la problématique du coût, l'étude de ce déclassement va être reportée d'environ dix ans. La Confédération ne va donc pas entrer en matière pour déclasser ce genre de parcelle agricole, car la zone de la Pallanterie va se développer. Pour rappel, la commission avait voté des engagements financiers de CHF 74'500.-. Environ CHF 67'000.- ont déjà été dépensés pour l'étude de ce projet. La commission a donc décidé de clore ce budget.

La commission a également parlé du chemin de Bézaley, notamment de la parcelle GAVILLET. La société d'agriculture de Genève a fait une étude sur toutes les parcelles enclavées difficilement utilisables par des domaines agricoles. Cette parcelle étant jugée difficilement exploitable, un déclassement en zone 4B avait été proposé. Cette zone s'inscrit dans l'optique du développement de la commune, aussi, la Commission a préavisé favorablement le projet de modification de limite de zone afin de transformer cette zone agricole en zone de développement en vue de la construction de logements. L'Exécutif a pris langue avec le Dr Olivier DECHEVRENS (médecin installé sur Anières). Il est souhaité la possibilité d'un cabinet médical plus important pour y faire venir plusieurs médecins, afin que les prestations perdurent même en cas de départ d'un médecin.

Pour ce qui est de la MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements), cette affaire n'a pas encore été jugée. L'autre mandataire, Mme Marie-Paule MAYOR, a constaté que le texte de l'exposé des motifs qui demandait le déclassement ne correspondait pas à celui qui avait été déposé par la commune. Le Département a également remarqué qu'il manquait un document à la demande, pourtant déjà envoyé. Ce document a été renvoyé et le Département va donc commencer à travailler sur ce déclassement.

La procédure du Floris, suivie de très près en commission, continue et M. Louis BOLDRINI informera le Conseil municipal s'il y a des nouvelles.

Dans le cadre de l'étude des problématiques de la densification des zones villas, M. Serge SERAFIN a appris à la commission qu'il avait été nommé pour cinq ans à la commission de l'urbanisme et d'architecture. Deux membres de cette commission seront chargés d'intégrer le groupe de travail ad hoc.

Par ailleurs, la commission a été informée d'une planification cantonale des patinoires.

Pour ce qui est de la colonie les Mélézes, la mise aux normes représente un coût d'environ CHF 500'000.- et si tous les travaux proposés étaient réalisés, le budget se monterait à CHF 1,6 million, voire plus. Une commissaire a demandé de faire évaluer ce bien. Ces éléments seront examinés par la commission.

M. Louis BOLDRINI informe qu'une cliente du Floris a provoqué un accident qui a entraîné des dégâts matériels conséquents, notamment sur la façade en marbre de Carrare choisi dans une seule veine pour l'esthétique du

bâtiment. L'assurance ne voulant pas rembourser l'ensemble de la surface en marbre, il est étudié d'autres matériaux moins onéreux.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI de son rapport très complet.

b. Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séances du mercredi 7 mai 2014 et du mercredi 8 octobre (M. Christian HALLER, rapporteur).

M. Christian HALLER informe que le rapport de la Conférence du 8 octobre dernier ne lui est pas encore parvenu. Il s'exprimera donc sur la séance du 7 mai 2014.

Lors de cette séance, tenue à Anières, les points suivants ont été abordés :

- Site internet de CoHerAn : Le nouveau site internet est opérationnel. Il permet de consulter des procès-verbaux et d'accéder à des informations sur CoHerAn.
- Rapport de la Commission intercommunale sport : La séance s'est tenue le 12 mars 2014. Son président, M. Serge SERAFIN, a informé que la commission avait décidé de confier l'étude financière liée aux coûts d'investissement et d'exploitation de la société BDO. À l'unanimité, les membres de la commission ont voté favorablement le budget de cette étude, qui sera conduite avec la participation des communes à hauteur d'un tiers chacune, soit CHF 6'000.-. M. Serge SERAFIN a également informé la commission de l'avancement du projet de déclassement du chemin des Ambys. M. Christian HALLER donne lecture du passage concernant ce déclassement.
- Rapport de la Commission intercommunale voirie : Une séance a eu lieu le 20 mars 2014. La commission a également étudié l'offre BDO consacrée à l'analyse des conditions de réunification des services. À l'unanimité, la commission a validé cette étude et accepté de répartir le coût d'environ CHF 60'000.- en deux socles, l'un de CHF 30'000.- réparti à hauteur d'un tiers par commune et l'autre au prorata du nombre d'habitants. La commission a longuement discuté sur la pertinence de faire une offre unique d'un seul mandant. Les trois communes ont une approche différente du problème.
- Rapport de la Commission intercommunale environnement : Cette séance s'est tenue le 27 mars 2014 et a été présidée par M. Bertrand PICTET. La commission a abordé la question des conteneurs à déchets 100 % recyclables. M. Pierre GRELLY a présenté un projet de réassort des conteneurs par des modèles recyclables en plastique végétal. Ces conteneurs écologiques pourraient être développés dans le Canton. Par ailleurs, une journée d'information a été organisée le 27 septembre dernier à Corsier, mais il semblerait que le public n'était pas nombreux.
- Rapport de la Commission intercommunale culture : Il a été question d'un projet d'éveil acoustique pour les enfants, prévu en septembre 2015 pour des raisons budgétaires. Le projet d'une fête du 1^{er} août CoHerAn a également été traité, mais n'a pas suscité un grand enthousiasme. Un Conseiller municipal de la commune d'Hermance a posé une question concernant le service d'urbanisme et de projets de la mairie d'Anières et souhaiterait qu'à l'avenir, les communes de Corsier et d'Hermance bénéficient de cette compétence. M. le Maire a répondu que lors de l'engagement du responsable, ces communes n'ont pas manifesté leur intérêt pour assumer un pourcentage de son temps de travail, cependant, il accepterait d'en discuter.

Mme la Présidente remercie M. Christian HALLER pour son rapport.

M. Serge SERAFIN précise que le courrier qui devait être signé à la demande de M. Antonio HODGERS n'a pas pu être signé, car depuis le décès de M. Bernard LAPERROUSAZ, la commune d'Hermance n'a plus de Maire. Les administrateurs n'ont pas le pouvoir d'engager la Commune pour l'avenir. On attend donc les prochaines élections pour faire avancer ce dossier. Pour rappel, les trois communes doivent manifester leur engagement pour un projet dont la voilure sera plus limitée (42'000 à 27'000 m²), en écartant pour l'heure le rugby et se concentrer sur le football. 17'000 m² environ sont proposés en compensation sur d'autres terrains. Ensuite, M. Serge SERAFIN rappelle que dans une administration, les procédures sont toujours très longues. Il souhaiterait qu'Anières reste une Commune dynamique, aussi, il invite les Conseillers municipaux à ne pas attendre les procès-verbaux pour s'exprimer et véhiculer les informations.

M. Christophe DEVENOGE apporte un complément sur la question du 1^{er} août. Il n'y a pas volonté d'organiser une fête commune, en revanche, une manifestation CoHerAn aura lieu en 2016 à l'intention de la population des trois communes.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'un autre évènement commun est prévu avant cela : dans le cadre du conseil d'établissement réunissant les trois écoles et du projet intérêt générationnel entre les enfants et les personnes âgées, un grand pique-nique aura lieu à Corsier le 30 mai 2015.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS confirme que le 27 septembre 2014, la manifestation écologique, pourtant très intéressante, n'a attiré qu'une trentaine de personnes.

Mme la Présidente rappelle que comme M. Louis BOLDRINI n'avait pas été en mesure de présenter le rapport de la commission urbanisme et constructions lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Christophe DEVENOGE avait fait un rapport succinct, pour le point relatif à la délibération N° 62.

c. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 14 octobre 2014 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Mme la Présidente donne la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique que dans sa commission du mardi 14 octobre 2014, la commission a décidé d'accorder un soutien financier de CHF 5'000.- à l'association « Courir ensemble ». Cette association a pour but d'améliorer le quotidien des enfants atteints du cancer de l'unité d'oncohématologie de l'hôpital des enfants Genève. Elle organise entre autres un atelier bricolage, finance un coach sportif, organise des évènements à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital. Cette association est reconnue d'utilité publique, exonérée d'impôts et sans frais de fonctionnement.

Les commissaires ont ensuite décidé d'allouer la somme de CHF 30'000.- à l'association genevoise des parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA afin de soutenir leur projet de réaliser un ensemble résidentiel de 65 places d'hébergement. Ces places seront destinées principalement à accueillir des personnes mentalement handicapées vieillissantes, pour lesquelles des solutions hébergement manquent cruellement. Il s'agit d'une aide ponctuelle, accordée sur le budget de fonctionnement 2015, prise sur la ligne budgétaire de l'Exécutif.

La commission a également examiné la demande de deux jeunes aniéroides de faire venir sur la Commune le duo Frero Delavega le 1^{er} août, sachant que celui-ci s'est produit le 2 août aux fêtes de Genève. Ce duo s'est fait connaître grâce à l'émission *The Voice* sur TF1. Cette demande est soutenue par 115 signataires. La commission a jugé inopportun d'organiser ces concerts lors de la fête nationale. Cependant, elle souhaite répondre positivement à cette demande dans la mesure où elle pourrait profiter d'un concert de ces artistes dans la région pour organiser un déplacement des jeunes qui seraient accompagnés de TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs). Le dossier a été transmis à l'administration pour une étude en ce sens.

Trois fenêtres de l'Avant seront organisées sur la commune : le jeudi 4 décembre 2014 à l'Hospice général (foyer d'Anières au chemin des Ambys), le 11 décembre 2014 à la Fontaine de Chevrens et le 18 décembre 2014 à la paroisse protestante Anières-Vésénaz. Pour les manifestations de fin d'année, l'Escalade, le Noël de l'école et le 31 décembre pour les Aînés et personnes seules, il n'y a pas de changement et les manifestations se dérouleront comme les années précédentes.

M. Louis BOLDRINI demande à ce que lors des Fenêtres de l'Avant, aucun matériel ne soit entreposé devant le local des pompiers.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaiterait que la Compagnie des sapeurs-pompiers déplace le camion ponctuellement afin de profiter du local.

M. Louis BOLDRINI répond que ce n'est pas possible, car le camion ne peut pas être fermé à clé et il faudrait donc une présence sur place pour surveiller le matériel qu'il contient.

Mme Caroline BENBASSAT demande à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI de répéter le nom de l'Association dont elle a parlé.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI précise que la SGIPA est la société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes.

Mme Caroline BENBASSAT demande si cette Association a déjà reçu des financements de la Commune. On lui répond par la négative.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande quand aura lieu la fête de Noël de l'école.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pense que cette fête aura lieu le dernier mardi avant les vacances scolaires, mais va vérifier (Ndlr : mardi 16 décembre 2014, selon information de la Direction de l'école).

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 63 et propose de passer au vote.

Délibération N° 63

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000.- pour une aide financière d'urgence à Médecins sans frontières. Lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, Rubrique 58-367 « Prévoyance sociale - Aide à l'étranger ».

Vu le crédit budgétaire de TTC 47'200 F, rubrique 58-367 – Prévoyance sociale – « Aide à l'étranger », voté dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

Vu la proposition de M. le Maire, lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2014, relative à l'appel d'urgence de l'organisation « Médecins sans frontières », dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest ;

vu le préavis favorable, à l'unanimité, du Conseil municipal en séance plénière du 30 septembre dernier pour l'entrée en matière sur cette proposition et le versement d'un montant de TTC 10'000 F à l'organisation « Médecins sans frontières » pour la lutte contre l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
13 oui – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 10'000 F pour répondre à l'appel d'urgence de l'organisation « Médecins sans frontières » dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 58-367 – Prévoyance sociale « Aide à l'étranger ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Point 4

Présentation du projet de budget 2015

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation du projet de budget 2015.

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2015 de la Commune. Il répond aux questions des membres du Conseil municipal.

M. Pierre BUHOLZER demande qui sont les bénéficiaires de forfaits fiscaux sur la Commune, afin de cerner l'impact du vote.

M. le Maire ne peut pas répondre en raison du secret fiscal.

M. Pierre BUHOLZER en conclut que la Commune n'est pas en mesure de mesurer l'impact qu'aura ce vote sur son territoire.

M. le Maire répond qu'en effet, seul le Canton a ce pouvoir.

M. Antoine BARDE pense que les forfaits fiscaux sont une manne importante pour le Canton, mais que ramenés à la dimension d'une Commune, ils ont un impact négligeable. C'est plutôt l'addition de ces impacts au niveau cantonal qui est importante.

M. le Maire note qu'à l'échelon cantonal, il y a un double effet : l'effet fiscal, mais aussi et surtout l'aspect des dépenses liées à la présence de l'individu. C'est ce deuxième effet qui peut avoir une incidence.



La présentation « Budget 2015 » est jointe en annexe du présent procès-verbal et disponible pour les membres du Conseil municipal sur CMNet.

Après les remerciements sur cette détaillée présentation faite par M. le Maire et la parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2015 à la commission « Finances et aide humanitaire », qui se réunira le mardi 4 novembre prochain.

A l'unanimité (13 oui), les Conseillers municipaux renvoient ce projet de budget 2015 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour préavis (séance du mardi 4 novembre 2014), avant le vote des délibérations y relatives lors du Conseil municipal du mardi 11 novembre 2014.

Point 5 **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

M. le Maire n'a pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 6 **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

M. le Maire n'a pas de communication à transmettre au Conseil municipal ce jour.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de communication à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 7 **Propositions individuelles et questions.**

Pose d'une barrière sur un chemin de la Commune

M. Louis BOLDRINI aimerait connaître le statut du chemin qui se trouve dans le prolongement du chemin de la Carignan. Quelqu'un a en effet fermé cet accès par une barrière. Il demande s'il s'agit d'un chemin vicinal ou d'une propriété privée. Il fait part au Conseil de son inquiétude au sujet d'éventuelles interventions des pompiers.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un chemin en propriété privée. Il a néanmoins rendez-vous avec le propriétaire pour discuter de la question.

Pétition « Stop TiSA »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande pourquoi la pétition émanant du comité « Stop TiSA », portant sur l'Accord sur le commerce des services et adressée à tous les conseillers municipaux genevois, n'a pas encore été portée à l'ordre du jour de l'un des Conseils municipaux d'Anières.

M. le Maire ne l'a pas reçue, mais en prendra volontiers connaissance.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remettra une copie de cette pétition à la secrétaire du Conseil municipal.

M. Antoine BARDE revient sur la pétition mentionnée par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Il s'agit d'une pétition adressée au Conseil fédéral de la Confédération suisse. Une lettre a également été envoyée à certaines communes. Il lui semble qu'une pétition ne peut être valable pour la commune que si elle est signée par des habitants. Dans le cas présent, ce courrier n'a pas de valeur législative. À Collonge-Bellerive, on n'y a pas donné suite.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remarque que ladite commune était dans son droit, mais le sujet lui paraît suffisamment important pour en prendre connaissance. Elle enverra donc quand même une copie au secrétariat de la mairie.

M. Patrick ASCHERI précise que la pétition ne pose aucune contrainte à la Commune. Elle peut en effet même être classée par le Bureau, sans y donner suite.

M. Antoine BARDE souligne que Stop TiSA semble être une Association, mais ne parle pas sur son site de l'envoi d'une quelconque pétition aux communes. En revanche, la pétition est reprise par ATTAC Suisse qui la transmet aux communes genevoises. Cet amalgame lui paraît un peu opportuniste.

Limitation de vitesse

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'à la douane, les voitures venant de France traversent le passage excessivement vite, alors qu'elles devraient rouler à 20 km/h. Elle demande s'il est possible de placer un panneau ou un dos d'âne comme il a été fait dans d'autres communes.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense que l'on pourrait poser à nouveau des barrières.

M. le Maire observe que ces dernières entravent le passage des bus.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS n'est pas du même avis : d'après lui, les bus peuvent passer sans problème, ils doivent simplement faire une boucle en « s ».

M. Pierre CHOLLET remarque qu'il s'agit d'un sujet récurrent. En effet, depuis des années, des difficultés se posent pour s'engager sur la route de Thonon. Pour ce qui est de la route de l'Hospice, le sujet a été discuté dans le cadre de la pénétrante cyclable. Le problème se pose surtout pour le bus, qui est un véhicule articulé et de taille imposante. Le responsable du département sera reçu prochainement à Anières pour aborder cette problématique, malheureusement du ressort de la Confédération.

Pour Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, la pose d'un panneau aiderait déjà beaucoup à limiter la vitesse. En outre, elle évoque le problème des différentes limitations de vitesse à la route de l'Hospice, dont une partie est limitée à 60 km/h, une autre à 50 km/h et une autre à 80 km/h.

M. Pierre CHOLLET admet qu'un problème se pose. Dans le plan de marquage, il était prévu qu'à la sortie d'Anières, la limitation soit de 60 km/h. Ensuite, ce panneau a été retiré par l'entreprise et placé beaucoup plus haut. Il y a donc un tronçon de 300 ou 400 mètres limité à 80 km/h qui débouche sur un autre tronçon limité quant à lui à 60 km/h. Une réunion est prévue avec l'entreprise et avec la Direction générale des transports pour résoudre cette énigme.

Toujours sur la problématique des limitations de vitesse, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI note que sur le trajet d'Hermance vers la Ville, il n'y a que peu de tronçons limités à 80 km/h, tandis que le reste du trajet est limité à 50 ou 60 km/h. Elle demande s'il est envisageable de limiter certains de ces tronçons à 60 km/h.

M. Louis BOLDRINI précise que le tronçon entre Bassy et Anières est encore à 80 km/h.

Mme Caroline BENBASSAT croit se souvenir qu'il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet, mais qu'il n'était pas possible de placer des dispositifs de limitation de vitesse suffisants à l'entrée de Chevrens. C'est pour cette raison que la limitation de la vitesse n'est pas autorisée sur cette route.

M. Patrick ASCHERI explique que cet élément entre en effet en considération, mais parmi d'autres. Les installations de rétrécissement ne sont pas autorisées, car il ne s'agit pas d'un hameau avec une densité suffisante d'habitations et de sorties justifiant l'abaissement de la vitesse de circulation. À la route de l'Hospice, la même logique s'est appliquée. La Commune a réalisé un trottoir et l'agriculteur qui a cédé le terrain a émis comme condition la mise à 60 km/h de ce tronçon-là. Le rétrécissement et l'installation de la piste cyclable justifiaient l'abaissement. Entre Chevrens et Bassy, les règles cantonales seront appliquées, malgré une incohérence globale.

M. Louis BOLDRINI souligne que le problème est encore plus large. Les décisions prises par la Direction générale des transports sont à l'origine d'un chaos épouvantable. Ce service ignore la Loi fédérale sur la circulation routière dans les zones 30 km/h et décide des aménagements illégaux. La problématique qui vient d'être évoquée est loin d'être la pire décision de cette Direction.

M. Christophe DEVENOGE ajoute que récemment, un accident a bloqué l'ensemble du réseau routier genevois sur la rive gauche. Le réseau est donc trop faible.

Places de bateaux

M. Pierre BULHOLZER a récemment fait appel à la mairie pour trouver une place pour un bateau. Il lui a été répondu qu'il y avait une liste d'attente, ce qui lui semble logique. Cependant, il a constaté que la gestion des places n'était pas toujours satisfaisante en ce sens que certains utilisateurs n'entretiennent pas de leur bateau. Il demande comment ce problème pourrait être résolu, afin que les places des utilisateurs qui n'entretiennent pas leur bateau soient cédées à d'autres personnes. En principe, les gardes-port envoient les bateaux sans entretien à la fourrière.

M. Patrick ASCHERI explique la procédure suivie pour les places de bateaux à terre. La place coûte désormais plus cher, ce qui devrait résoudre le problème. Quand les utilisateurs doivent payer CHF 300.-, ils préfèrent utiliser leur bateau ou alors céder leur place à des tiers. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas les évacuer.

Il semble à M. Pierre BULHOLZER qu'il n'est tout de même pas difficile de constater qu'un bateau est mal entretenu.

M. Patrick ASCHERI observe qu'une place est louée pour entreposer un bateau, tout comme une place de parking. S'il est à terre et qu'il n'est pas entretenu, cela ne pose pas de problème puisqu'il est bien placé. Engager des personnes pour constater l'état des bateaux reviendrait à gonfler le personnel de l'administration. Un utilisateur s'acquittant des frais de location de la place peut y garer un vieux bateau mal entretenu, il est dans son droit. M. Pierre BULHOLZER n'est pas très satisfait de cette réponse.

Colis pour les Aînés – Personnes seules de 75 ans et plus

Mme Florence PULIDO souhaite savoir s'il est à nouveau possible cette année de confectionner les colis des aînés au carnotzet et de les entreposer sur place pour que les Conseillers municipaux puissent les prendre et les distribuer aux bénéficiaires.

M. le Maire donne son accord sur cette requête.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h35.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes : 

- **Présentation du budget 2015 de la commune d'Anières (également disponible sur CMNet)**